

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris 22/12/2020

NOUVELLES MODALITES DE CONTRÔLES SANITAIRES POUR LES ROUTIERS VENANT DU ROYAUME-UNI DANS LE CADRE DE L'APPARITION D'UNE NOUVELLE SOUCHE DE LA COVID-19

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, se félicite des modalités spécifiques de passage de la frontière depuis le Royaume-Uni, qui ont été arrêtées avec l'appui essentiel des autorités britanniques pour les conducteurs routiers. Elles permettent de limiter les risques de propagation du virus variant de la Covid-19 tout en prenant en compte les spécificités de l'activité des routiers.

En raison du développement très rapide au Royaume-Uni du variant VUI-2020-12-01 du virus SARS-CoV-2, les autorités françaises ont décidé de suspendre totalement, pour 48 heures, le dimanche 20 décembre à minuit, les circulations de personnes entre le Royaume-Uni et la France. Cette mesure a également concerné les conducteurs routiers.

Après discussion avec la Commission européenne et les autres États membres ainsi que des échanges très positifs avec les autorités britanniques, le Gouvernement a décidé de rétablir en partie les flux, en prévoyant une obligation de présentation de test PCR datant de moins de 72 heures, ou à défaut de test antigénique dont la liste est validée par le ministère français chargé de la santé en fonction de leur sensibilité au virus variant VUI-2020-12-01.

S'agissant des conducteurs routiers, qu'ils soient français ou étrangers, Jean-Baptiste Djebbari, ministre chargé des Transports, et son homologue britannique Grant Shapps se sont accordés sur le fait que des tests antigéniques puissent être réalisés sur des sites dédiés mis en place par les autorités britanniques.

Les conducteurs pourront ainsi rapidement disposer du résultat et embarquer vers la France dès lors que le test sera négatif. Pour les conducteurs qui seraient confirmés positifs, il pourra être procédé à un test PCR pour confirmer ou infirmer le résultat. S'il est confirmé que le conducteur est atteint du coronavirus, il devra respecter un isolement de 10 jours sur le sol britannique à partir du résultat du premier test. Dans ce cas, les autorités britanniques organiseront les conditions d'hébergement pendant cette période à l'issue de laquelle le conducteur pourra revenir en France.

Les prochaines heures vont être consacrées à la mise en place des différents sites de tests afin d'assurer le rétablissement des circulations pour que le plus grand nombre de conducteurs puissent rentrer passer les fêtes de Noël avec leur famille. Les autorités françaises et britanniques sont totalement mobilisées pour cet objectif.

Dans l'attente, le gouvernement français demandent aux routiers actuellement présents au Royaume-Uni de ne pas se rendre dans le Kent.

Jean-Baptiste Djebbari a déclaré : *« Je me réjouis des modalités dont nous avons pu convenir avec les autorités britanniques dans des délais records, je remercie le gouvernement britannique et en particulier mon homologue, Grant Shapps, pour leur pragmatisme afin de résoudre les difficultés rencontrées. Les spécificités du métier de conducteur routier ont été prises en compte, au bénéfice des conditions de travail et de la fluidité des échanges, tout en préservant les enjeux sanitaires. Cette profession, je le redis, doit être saluée. »*